



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Procès-verbal des décisions

Du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

du 24 mai 2016

Hôtel-du-Gouvernement, Berne

DECISIONS:

Point 1: Accueil par le président du synode**Point 2: Procès-verbal du synode d'hiver des 8 – 9 décembre 2015; adoption**

Décision:

Le procès-verbal des 8 et 9 décembre 2015 a été adopté avec la modification suivante v.A.w. : page 131, premier paragraphe, nouveau : « Auf Vorschlag von Synodevizepräsident Hansruedi Schmutz wird über die drei Punkte des antrags gemeinsam abgestimmt » (La phrase concernée n'existe que dans une formulation allemande n.d.tr.)

Point 3: Election d'une scrutatrice / d'un scrutateur; élection complémentaire en remplacement de Beatrice Schwab (GSO), démissionnaire; élection

Election:

A été élue comme scrutatrice: Verena Koshy, Niederscherli.

Point 4: Rapport d'activité 2015; adoption

Décision:

Le rapport d'activité 2015 a été adopté.

Point 5: Vision Eglise 21 – dessiner l’avenir ensemble; deux points 21, 10 septembre 2017; Décision

Décision:

1. Le synode approuve le présent concept du « Deux points 21 » dans le cadre du processus d'élaboration de la vision Eglise 21 le 10 septembre 2017 à Berne.
2. Il approuve le crédit nécessaire équivalent à un montant de CHF 570'000.
3. Il recommande aux paroisses de renoncer ce dimanche-là au culte paroissial au profit d'une participation à « Deux points 21 ».

Point 6: Comptes annuels 2015; adoption

Décision:

Le Synode décide:

1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence d'un montant de CHF 223'551.91,
2. de verser CHF 300'000.00 supplémentaires pour le préfinancement du Jubilé de la Réforme 2017,
3. de verser CHF 500'000.00 sur la provision pour le financement du projet deux points 21,
4. de verser au capital propre l'excédent de recettes restant d'un montant de CHF 340'322.46,
5. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2015 dans sa version présentée,
6. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses,
7. de prendre acte de la comptabilité de la formation et formation continue pour l'aumônerie AWS,
8. de prendre acte du décompte final pour le renouvellement de matériel informatique.

**Point 7: Présence à la BEA et au salon MariNatal:
Nouveau contrat entre les Eglises nationales, prolongation du crédit récurrent (2017-2019); décision**

Décision:

1. Le synode décide de maintenir la présence des Eglises nationales au salon MariNatal et à la BEA à travers une collaboration œcuménique.
2. Il approuve un crédit récurrent de CHF 190'000 (bruts) par an pour la période de 2017 à 2019 (compte n° 035.316.01).
3. Il charge le conseil synodal de conclure avec les Eglises nationales catholique-romaine et catholique chrétienne un accord sur la collaboration et la participation aux coûts selon la clé de répartition convenue par la Conférence interconfessionnelle.

Point 8: Fonds de secours de l'Eglise nationale réformée-évangélique du canton de Berne – Nouvelle désignation «Fonds de développement et de soutien» – adoption du règlement; décision

Décision:

1. Le Synode décide de changer la dénomination du Fonds de secours de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne et de l'appeler Fonds de développement et de soutien.
2. Il approuve le règlement du Fonds de développement et de soutien.
3. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Point 11: Programme de législature 2012 – 2015; rapport d'évaluation; information

Décision:

Le synode prend connaissance du rapport d'évaluation du conseil synodal concernant les objectifs de législature 2012-2015.

Point 12: Invitation au synode de réflexion PLUS dans le cadre du processus Vision Eglise 21 du 17 août 2016 à Berne; information; prise de connaissance

Décision:

Le synode prend acte de l'invitation au synode de réflexion PLUS du 17 août 2016.

Point 13: Postulat des députés Andreas Hirschi, Willy Bühler, Rolf Christen et de 22 cosignataires relatif aux conséquences de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour les Eglises et les paroisses du canton de Berne.

Décision:

1. Il est demandé au Conseil synodal d'établir un rapport sur les conséquences de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pour l'Eglise dans le canton de Berne. Le rapport doit mettre en évidence des champs d'action et mesures possibles. Il répond concrètement aux questions suivantes:
 - a) Sur le total du produit de l'impôt ecclésiastique prélevé dans le canton de Berne, quelle est la part imputable aux personnes morales?

- b) Quelles sont les paroisses dont le revenu de l'impôt est, proportionnellement largement imputable aux personnes morales?
 - c) Exprimé dans une moyenne en pour cent et comme montant global, à combien s'élèveraient les pertes sur les recettes fiscales consécutives à la RIE III ?.
 - d) A combien estime-t-on le manque à gagner pour l'Eglise cantonale (RefBeJuSo)?
 - e) Le Conseil synodal a-t-il déjà réfléchi à des mesures pour compenser ces pertes fiscales ou les a-t-il déjà engagées?
 - f) Pour le Conseil synodal, est-il envisageable d'intervenir au niveau politique, seul ou avec d'autres Eglises nationales?
 - g) Pour le Conseil synodal, est-il envisageable, à l'instar des cantons et des communes, de demander des compensations à la Confédération?
 - h) Quant à la question de la nécessité pour une paroisse d'intervenir dans le débat, que préconise le Conseil synodal ?
2. Le synode charge le Conseil synodal d'intervenir rapidement et activement afin que les paroisses bénéficient aussi des versements compensatoires.
 3. Le synode charge le Conseil synodal d'intervenir auprès de la FEPS pour qu'elle élabore une prise de position sur la RIE III répondant à une approche sociale et éthique.

Point 14: Motions urgentes év.

Aucune motion n'a été déposée.

Point 15: Postulats urgents év.

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 16: Interpellations

Aucune interpellation n'a été déposée

Point 17: Résolutions, pétitions év.

Décision:

La résolution déposée soutenant l'initiative «sortir du nucléaire» de l'automne 2016 n'atteint pas la majorité des deux tiers requise.